

	TEXTE DE SPÉCIFICATION	Référence: BST-029-001
		Page: 1/3
	TAMPONNAGE ET INFILTRATION DANS LA SOUS-COUCHE	Date d'édition: 02/05/2023
		Index de révision : 00
		Date de révision:

EXÉCUTION DES TRAVAUX :

La construction des égouts se fait par phases complètes. Lors de la construction du réseau d'égouts, la tranchée est systématiquement remblayée avec du sable ou du sol réutilisé non stabilisé, et des petits gravillons sont placés. En cas d'utilisation d'une sous-couche d'infiltration, la distance entre la hauteur de circulation du chantier et le fond de la nouvelle sous-couche doit être d'au moins 50 cm. Il est donc recommandé de procéder à la démolition de la chaussée au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'assainissement. Dans le cas contraire, des mesures doivent être prises pour éviter de compacter le dessous de la nouvelle sous-couche. Ces mesures sont propres à la méthode de travail et constituent une charge pour l'entrepreneur.

Après l'installation du système d'égout complet dans la phase concernée, la construction de la chaussée sera entamée. Étant donné qu'il est interdit de circuler sur la couche d'infiltration, les travaux seront effectués dans des zones de 20 m maximum, dans lesquelles les travaux suivants seront réalisés :

- enlèvement de petits éclats de pierre
- excavation jusqu'à la profondeur des fondations
- mise en place des raccordements
- pose de caniveaux d'infiltration
- pose de bacs d'égouts d'infiltration + raccordement par des tuyaux d'infiltration en PVC aux égouts de la EEP
- pose de la sous-couche d'infiltration sur le sol pose d'un géotextile + d'une géogrille
- pose de bordures et de pavés

La pose des fondations ne peut être entamée qu'après l'achèvement de l'ensemble de la zone de 20 m hors asphalte/béton/pavés en béton. La construction de la chaussée en asphalte ou en pavés de béton ne se fait qu'après l'achèvement complet de la phase.

MATÉRIAUX :

Béton maigre conformément à la norme SB250 4.1 Chapitre 9-2

Géotextile selon PTV29 type 5.3

Caniveau d'infiltration en béton préfabriqué selon 3-101 et ci-dessous :

- Dimensions intérieures environ 100 -200 x 16-18 * 60 cm cm100 (ou 200)x16x60cm
- Dimensions de la plaque de couverture en fonction des dimensions de la section transversale du caniveau d'infiltration
- La plaque de couverture est monolithique ou reliée mécaniquement aux caniveaux d'infiltration.
- La plaque de couverture est fixée de manière à ce que le système soit étanche au sol lorsque les caniveaux sont connectés.
- Largeur extérieure maximale : 30 cm
- Surface d'infiltration d'environ 0,48m²/m grâce à des ouvertures poreuses dans les murs
- Capacité de drainage d'au moins 100 l/h/m
- Volume tampon d'environ 0,09 m³ Classe de circulation : D400 (ensemble du caniveau + couverture)

	TEXTE DE SPÉCIFICATION	Référence: BST-029-001
		Page: 2/3
	TAMPONNAGE ET INFILTRATION DANS LA SOUS-COUCHE	Date d'édition: 02/05/2023
		Index de révision : 00
		Date de révision:

BOUCHE D'ÉGOUT :

Les bouches d'égout sont conformes à la norme PTV 802.

- - Dimensions adaptées à la chambre d'infiltration en béton
- - Couvercle avec barres plates
- - Classe de résistance D400

BOUCHE D'INFILTRATION :

Elles répondent aux exigences décrites dans la norme SB250, chapitre III, 40.1.2.

GÉOGRILLES :

Conformes aux exigences décrites dans le chapitre III, 13.3, de la norme SB250.

SOUS-COUCHE PERMÉABLE :

Une sous-couche perméable est une sous-couche placée dans une structure perméable et/ou servant de tampon pour l'eau de pluie fournie.

Elle répond aux exigences décrites dans le SB250 4.1 Chapitre V 3.6.

FONDATION EN BÉTON MAIGRE DRAINANT :

Le béton maigre drainant est un béton de ciment très perméable à composition discontinue.

Il répond aux exigences décrites dans le SB250 4.1 Chapitre V 4.10.

FONDATION PERMÉABLE EN PIERRE CONCASSÉE

Une fondation perméable est une fondation placée dans une structure perméable et/ou servant de tampon pour les eaux de pluie.

Elle répond aux exigences décrites dans SB250 4.1 Chapitre V 4.13.

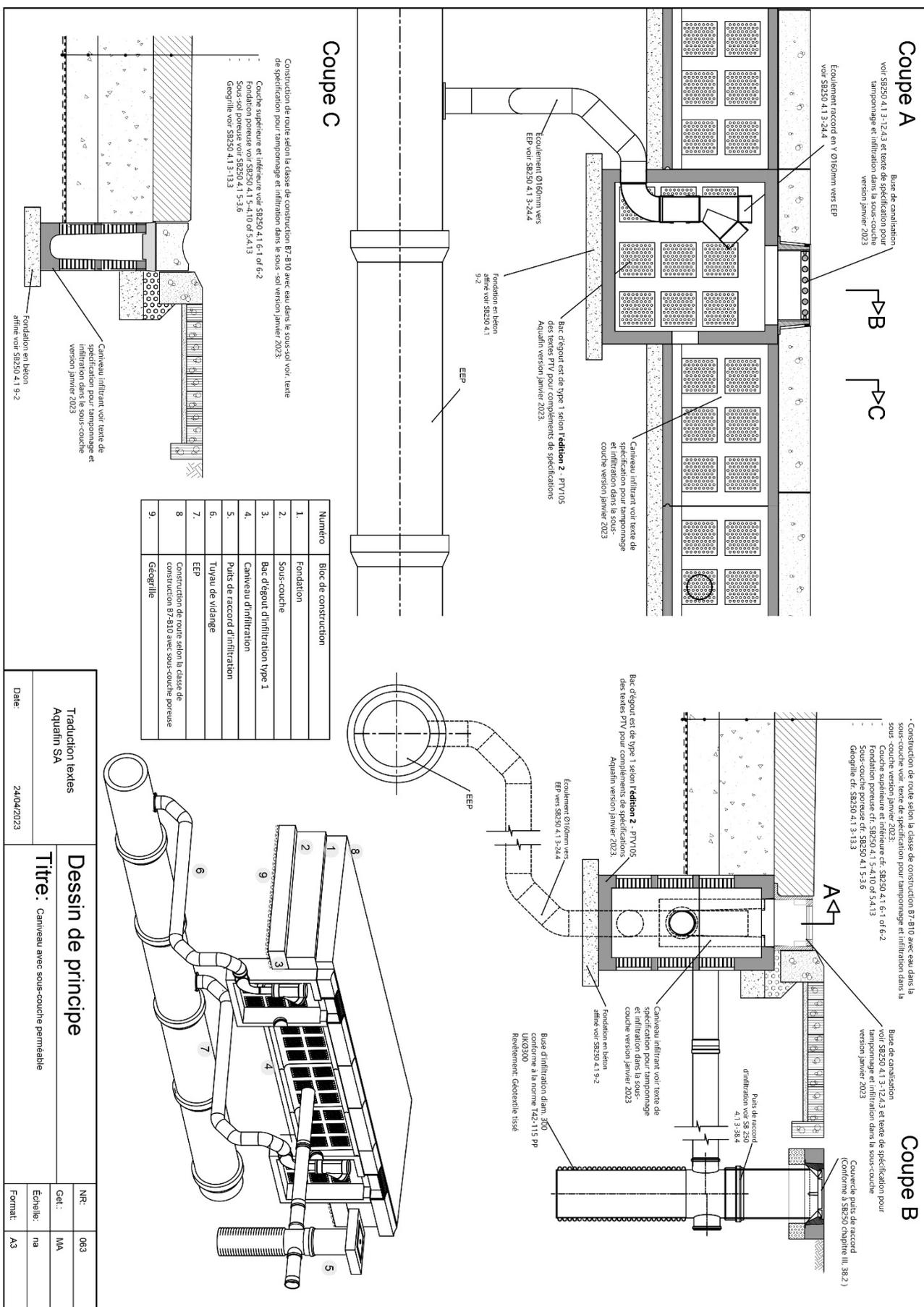
Si un égout est installé sous la sous-couche infiltrante, il doit être remblayé avec du sable 3.6.2.2 ou 3.6.2.1. Le réemploi ne peut être utilisé que si aucun additif (ni chaux, ni ciment) n'y a été ajouté.

CANAUX D'INFILTRATION

L'installation des canaux comprend :

- le terrassement de la fosse de construction ;
- la fondation ;
- l'installation des canaux
- le raccordement étanche au sol des caniveaux entre eux et contre la fosse d'infiltration
- cela peut se faire au moyen d'un joint coulé ou d'une bande de butyle

(*) source : AQUAFIN



Traduction textes Aquafin SA		Date: 24/04/2023	
Dessin de principe		NR: 063	
Titre: Caniveau avec sous-couche perméable		Gel: MA	
		Echelle: na	
		Format: A3	